

*Strictement confidentielle*

Le Lieutenant-Colonel VITAVSKY-WALDHUTTER-Attaché Militaire  
à Monsieur Georges CHKLAVER-  
(Secrétaire Général de l'Association N. de Roerich)

Monsieur le Secrétaire Général,

Veillez excuser le retard que j'apporte à la confirmation du reçu de votre aimable lettre du 26 Janvier. J'ai été très occupé, et je n'ai pas voulu transmettre le projet à Prague sans l'avoir étudié avec toute l'attention qu'il mérite.

Vous m'avez demandé de vous dire ce que j'en pensais personnellement. Vous me pardonnerez certainement si je vous exprime non seulement tous mes compliments pour l'idée généreuse dont la défense et la réalisation est si brillamment menée par votre association, mais aussi si je vous signale un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre affirmation.

A la page 3 de la brochure vous dites ceci : " les moyens modernes de réglage de tir dont disposent l'artillerie et l'aviation militaire sont suffisants pour épargner les Monuments, et les lieux jouissant de la protection spéciale en question." Permettez-moi d'émettre quelques doutes sur cette affirmation. Si vous consultez les tableaux de tir d'un canon léger de campagne, vous verrez qu'à une certaine distance donnée, la dispersion des coups varie de 200 à 550 m. Cette dispersion est beaucoup plus grande en cas de tir du canon lourd ou en cas de bombardement aérien, et peut atteindre une distance de 1 kilomètre, même quelquefois plus. De cette constatation il ressort que si un monument ou un édifice ne devait pas être touché par un obus ou une bombe, on ne devrait pas tirer sur n'importe quel point qui se trouverait à une distance de 1 km de ce monument.

Si je me permets d'attirer votre aimable attention sur ce point, cela ne signifie pas que je n'apprécie pas hautement le projet. Au contraire, je suis persuadé que le texte du projet actuel est bien meilleur que celui de stipulations antérieures à la guerre mondiale. Vous voulez élargir et généraliser la protection d'un monument ou d'un édifice à tous les cas dans lesquels ils pourraient être endommagés, c'est à dire non seulement le cas de bombardement, mais aussi le cas de vol, incendie, etc...

Je vous prie de considérer mes paroles comme tout à fait personnelles destinées à vous exclusivement et ne pouvant pas être employées pro foro externo.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

*Signé / Lt Col. Vitavsky-Walldhütter*

*Pour copie conforme  
Georges Chklaver*